



**DEPARTEMENT
DE LA HAUTE VIENNE**

**COMMUNES DE BELLAC – BLOND
MEZIERES SUR ISSOIRE – PEYRAT DE BELLAC**

ANNEXES

ENQUETE PUBLIQUE I.C.P.E.

Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien

Enquête publique du 23 novembre au 23 décembre 2015

**Bulletin d'information
Projet éolien de La Croix de la Pile**
Communes de Blond, Bellac, Mezières-sur-Issoire et Peyrat-de-Bellac

Novembre 2015

Pourquoi l'éolien ?

La situation énergétique mondiale

Le réchauffement climatique est aujourd'hui avéré. Les activités industrielles ont modifié les grands équilibres naturels de la Terre, notamment son atmosphère. Le stock de nos ressources fossiles est limité et devient l'enjeu de conflits politiques et économiques.

La France accueillera et présidera la 21^{ème} conférence des parties (COP21) de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques du 30 novembre au 15 décembre 2015. L'enjeu est de taille : les pays pourraient signer un accord historique global qui permettrait de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et limiter la hausse des températures.

Qui est Société Energies Citoyennes 87 (SEC 87) ?

Un groupe de citoyens locaux a initié le développement éolien sur le territoire du Haut Limousin par l'intermédiaire d'une structure existante : la CUMA des Monts de Blond. Afin de poursuivre cette démarche, une société indépendante à la forme juridique souple a été créée : SEC 87. Cette société a pour objectif de permettre à tout citoyen et toute collectivité intéressés par cette approche de développement local de se joindre aux 67 citoyens fondateurs. SEC 87 est donc une SAS (Société par Actions Simplifiées).

Les objectifs de SEC 87 restent ceux affichés par les initiateurs de ce projet :

- ▣ Participer au développement des énergies renouvelables en Limousin;
- ▣ Développer, sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut Limousin, un projet de production d'électricité locale, propre et durable;
- ▣ Permettre aux citoyens et aux collectivités de ces territoires ruraux d'obtenir une rémunération de leur investissement dans un projet fédérateur local et durable.

Ce projet est celui de tout le territoire de la Communauté de communes du Haut Limousin, et l'investissement des personnes qui souhaitent participer au développement de l'énergie éolienne en Nord Haute-Vienne.

L'énergie éolienne, une technologie fiable et mature

Les services recherche et développement des constructeurs améliorent sans cesse les performances de éoliennes. Les modèles actuellement installés ont généralement une puissance nominale d'au moins 2 MW. L'accueil sur le réseau de cette production d'électricité est de mieux en mieux maîtrisé : les éoliennes tournent 80 % du temps avec un facteur de disponibilité de 98 % et leur production est connue à l'avance grâce aux modèles de prévision météorologique.

La France possède le deuxième gisement éolien d'Europe et l'existence de trois grands régimes de vent décorrélés permet d'assurer une régularité de la production. De plus, la production éolienne est globalement plus importante en hiver qu'en été, ce qui correspond à nos besoins de consommation électrique saisonniers.

Qui est ABO Wind ?

Avec trois agences à Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Wind développe des projets éoliens sur tout le territoire français depuis 2002. Soutenue par un groupe solide et indépendant, la société ABO Wind a développé et mis en service 19 parcs éoliens en France soit 244 MW d'électricité propre. La production issue de ces éoliennes représente l'équivalent de la consommation annuelle de la ville de Nantes.

Le métier d'ABO Wind est la réalisation de parcs éoliens « clés en main », c'est-à-dire la conception, la construction et l'exploitation, allant jusqu'au démantèlement en fin de vie du parc éolien.

Parce que l'éolien est une énergie de territoire, ABO Wind développe main dans la main ses projets éoliens avec les acteurs locaux. Cela se traduit par une communication et une concertation étroites tout au long du développement de ses projets. De la même façon, ABO Wind met tout en œuvre pour qu'une fois en fonctionnement les retombées économiques des parcs éoliens restent au niveau local. Début 2015, ABO Wind a mis en service en Auvergne son sixième parc éolien financé par des particuliers.

Son implication pour l'actionnariat local est le gage d'un réel développement durable.

www.abo-wind.fr

Les étapes du projet

La visite d'un parc éolien en Bretagne en 2004 a motivé un groupe d'agriculteurs de la CUMA des Monts de Blond pour le développement de projets éoliens citoyens. En effet, une production locale d'énergie leur permettrait de diversifier leur activité agricole tout en valorisant une ressource renouvelable et propre : le vent.

Compte-tenu de la complexité du développement éolien, la CUMA a souhaité, en 2012, s'associer à un développeur professionnel reconnu, ABO Wind, afin de poursuivre en partenariat ce projet. En parallèle, le groupement de citoyens décide de sortir de la structure de la CUMA pour créer une société indépendante : SEC 87 (Société Energies Citoyennes 87) ouverte à l'ensemble de la population.

Les études relatives au projet ont été confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus dans chacun de leur domaine d'intervention. Ces études ont débuté en Juin 2013 et se sont déroulées jusqu'à fin 2014. Les études sur le milieu naturel et la biodiversité (avifaune, chiroptères, autre faune, flore) ont démarré en Juin 2013 pour une durée d'un an. L'étude du potentiel éolien de la zone a démarré en Octobre 2013 par l'implantation d'un mât de mesure de vent au lieu-dit « Le Mas Bertrand ».

Les études acoustique et paysagère ont démarré en Mars 2014. Les résultats de ces études techniques et environnementales ont permis de définir avec précision l'implantation du futur parc éolien de La Croix de la Pile.

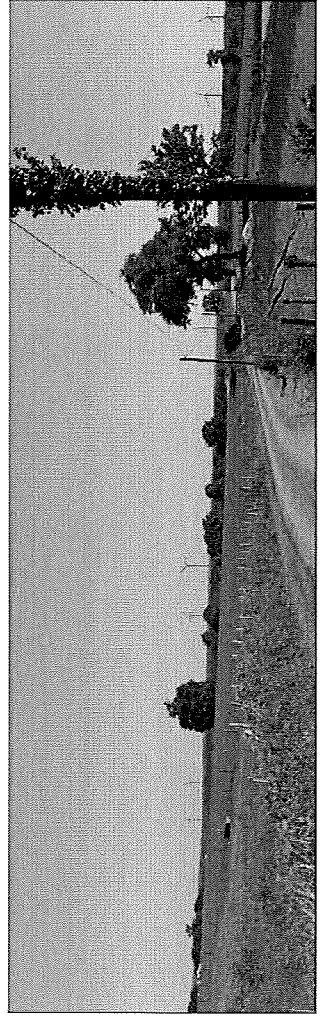
Suite à ces études, les demandes d'autorisations pour le parc éolien de La Croix de la Pile ont été déposées en décembre 2014.

Données techniques

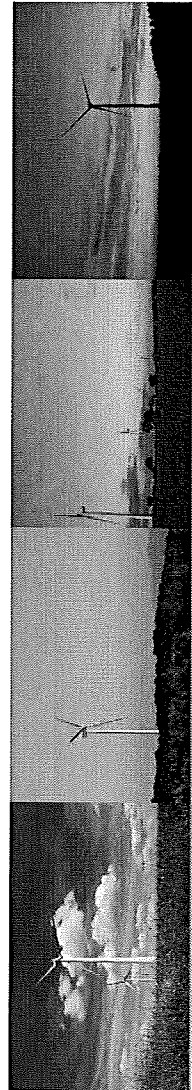
Caractéristiques	
Modèle d'éolienne	Gamesa G114
Hauteur de moyeu	125 m
Longueur des pales	56 m
Diamètre du rotor	114 m
Hauteur en bout de pale	182 m
Puissance unitaire	2 MW
Nombre d'éoliennes	5
Puissance totale	10 MW

Production électrique annuelle estimée : 32 millions de kWh
 Consommation électrique équivalente : 37.600 habitants (chauffage inclus)
 Estimation des rejets de CO2 évités : 9.344 tonnes par an
 Durée de vie des éoliennes : 25 ans

Photomontages



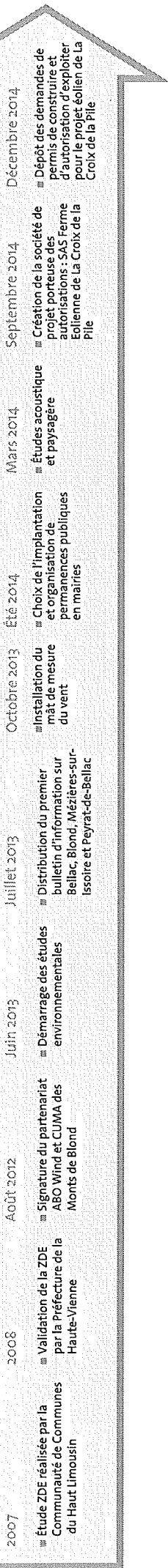
1. Photomontage depuis le lieu-dit Bédouix, en bordure de la D5 (4,6 km)



Responsable du projet : Cécile Hubault
 05-34-31-77-71
 hubault@abo-wind.fr

Responsable de la communication : Cristina Robin
 05-34-31-13-43
 robin@abo-wind.fr

Historique du projet éolien



L'enquête publique

Contexte réglementaire

Les installations éoliennes de plus de 50 m de hauteur sont soumises à enquête publique (Articles R123-1 et suivants du Code de l'Environnement). Le décret du 29 décembre 2011 a réformé l'enquête publique.

Qu'est ce qu'une enquête publique ?

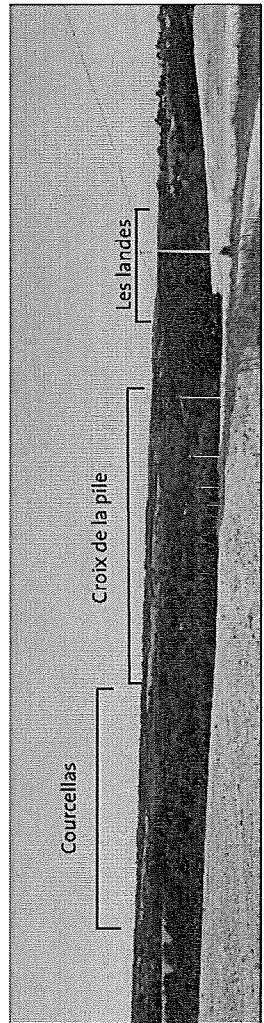
L'enquête publique est la procédure au cours de laquelle le public est invité à donner son avis sur le projet. Elle permet à la fois d'informer les personnes concernées, de recueillir leurs appréciations, suggestions et contre-propositions, postérieurement à l'étude d'impact, afin de permettre à l'autorité compétente de disposer de tous les éléments nécessaires à son information (Article L123-3 du Code de l'Environnement). Elle est ouverte à tous sans aucune restriction.

Dossier d'enquête

- C'est le dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) au titre de la réglementation ICPE, constitué de :
 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
 - Étude d'impact sur l'environnement et son résumé non technique
 - Étude de dangers et son résumé non technique
 - Notice Hygiène et Sécurité
 - Plans réglementaires
 - Études annexes : volet paysage et patrimoine, étude acoustique, volet milieu naturel faune et flore, notice d'incidence Natura 2000 et étude des projections d'ombre
 - Avis de l'Autorité Environnementale (DREAL Limousin)
 - Précisions complémentaires suite à l'avis de l'Autorité Environnementale

Organisation de l'enquête

- Périmètre : communes du projet + communes dans un rayon de 6 km. Les communes concernées sont au nombre de 11.
- Affichage dans toutes les mairies concernées et sur le site du projet
- Permanences : au moins un des membres de la Commission d'Enquête sera présent en mairie :
 - lundi 23 novembre 2015 de 9h00 à 12h00 à Bellac
 - mardi 24 novembre 2015 de 9h00 à 12h00 à Peyrat-de-Bellac
 - mercredi 25 novembre 2015 de 14h30 à 17h30 à Mézières-sur-Issoire
 - samedi 28 novembre 2015 de 9h00 à 12h00 à Blond
 - lundi 30 novembre 2015 de 14h00 à 17h00 à Peyrat-de-Bellac
 - mardi 1^{er} décembre 2015 de 14h00 à 17h00 à Bellac
 - mercredi 2 décembre 2015 de 9h00 à 12h00 à Blond-sur-Issoire
 - jeudi 3 décembre 2015 de 9h00 à 12h00 à Mézières-sur-Issoire
 - mercredi 9 décembre 2015 de 14h00 à 17h00 à Mézières-sur-Issoire
 - jeudi 10 décembre 2015 de 9h00 à 12h00 à Peyrat-de-Bellac
 - vendredi 11 décembre 2015 de 14h00 à 17h00 à Blond
 - samedi 12 décembre 2015 de 9h00 à 12h00 à Bellac
 - mercredi 16 décembre 2015 de 14h00 à 17h00 à Bellac
 - samedi 19 décembre 2015 de 9h00 à 12h00 à Peyrat-de-Bellac
 - lundi 21 décembre 2015 de 9h00 à 12h00 à Mézières-sur-Issoire
 - mardi 22 décembre 2015 de 14h00 à 17h00 à Blond
 - mercredi 23 décembre 2015 de 14h00 à 17h00 à Bellac
- Consultation du dossier possible aux heures d'ouverture des mairies.

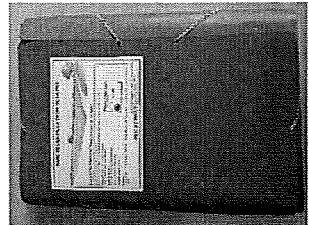


2. Photomontage depuis le lieu-dit Savignac, en bordure de la N147 (7,6 km)

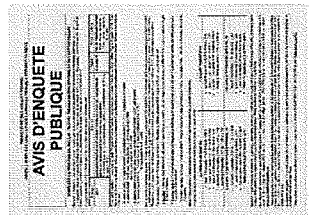
- Registre d'enquête : il permet la consignation des avis des personnes souhaitant s'exprimer sur le projet. Correspondances et échanges oraux possibles avec le commissaire enquêteur.
- La correspondance pour la commission d'enquête est à adresser :
 - par écrit : à la Mairie de Bellac
 - 14 place de la République, 87300 Bellac
 - par voie électronique : colien.lacroixdelapile@gmail.com

Modalité de déroulement de l'enquête

- La préfecture ordonne l'ouverture de l'enquête par arrêté préfectoral (14 octobre 2015)
- Le tribunal administratif de Limoges a désigné une commission d'enquête
- Durée : 31 jours (du lundi 23 novembre au mercredi 23 décembre 2015)
- Les dossiers sont consultables en mairies de Blond, Bellac, Mézières-sur-Issoire et Peyrat-de-Bellac. Les avis ne seront pris en compte que pendant la période d'ouverture de l'enquête publique.
- A l'issue de l'enquête publique, les dossiers seront conservés en mairies et resteront consultables par le public
- Les documents étant publics, la prise de photographies est tolérée. Toute personne peut faire la demande du dossier à ses frais auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne



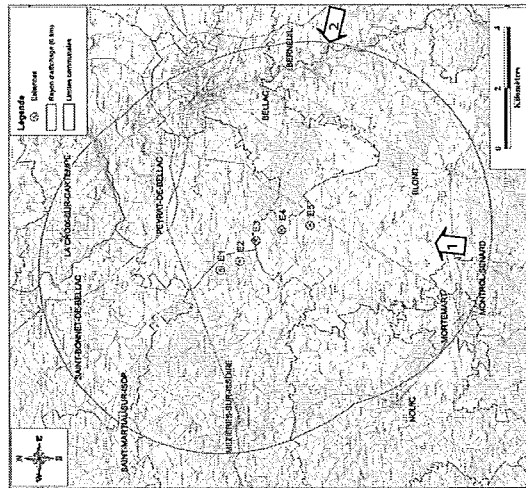
Dossier de demande d'autorisation d'exploiter du parc éolien de La Croix de la Pile



Avis d'ouverture d'enquête publique

Rapport et conclusion

- La commission d'enquête conclut par un avis personnel motivé, qui peut être favorable, favorable avec condition(s) ou défavorable
- Il est remis sous 30 jours à la préfecture de la Haute-Vienne
- Une fois accepté par la préfecture, ce rapport est transmis aux mairies concernées par l'enquête publique
- Il est laissé à disposition en mairies de Blond, Bellac, Mézières-sur-Issoire et Peyrat-de-Bellac pendant un an et également à la Préfecture de la Haute-Vienne, à la Sous-Préfecture de Bellac et sur le site internet de la Préfecture.



Rayon d'affichage de 6 kilomètres autour du projet

TABLEAU RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

LEGENDE

<u>Abréviation</u>	<u>Signification</u>	<u>Abréviation</u>	<u>Signification</u>
<u>Communes d'implantation des éoliennes</u>			
BLC	BELLAC	BNL	BERNEUIL
BLD	BLOND	LCG	LA CROIX SUR GARTEMPE
PDB	PEYRAT DE BELLAC	MSD	MONTRON SENARD
MZR	MEZIERES SUR ISSOIRE	MTT	MORTEMART
		NOC	NOUIC
		SBB	ST BONNET DE BELLAC
		SMI	ST MARTIAL SUR ISOP
<u>Autres communes et autres Départements</u>			
87	AUTRES COMMUNES DU 87		
9	NUMERO DU DEPARTEMENT		
???	INCONNU		
<u>Contribution recue par</u>			
MSG	COURRIEL	FAV	FAVORABLE
RGT	REGISTRE	DEF	DEFAVORABLE
LTR	LETTRE OU CONTRIBUTION	FAV/DEF	PAS D'AVIS TRANCHE
			<u>Avis</u>
			FAVORABLE
			DEFAVORABLE
			PAS D'AVIS TRANCHE
			<u>Communes dans le rayon des 6 km</u>
			BERNEUIL
			LA CROIX SUR GARTEMPE
			MONTRON SENARD
			MORTEMART
			NOUIC
			ST BONNET DE BELLAC
			ST MARTIAL SUR ISOP

STATISTIQUES DES OBSERVATIONS

Nombre d'observations

FAV	DEF	FAVDEF
76	35	1

Observations recues par

COURRIEL	REGISTRE	LETTRE
54	46	12

	BLOND	MEZIERES	PEYRAT	BELLAC	TOTAL
Nombre	9	16	1	8	34
Favorables	8	16	0	6	30
Défavorables	1	0	1	2	4
Neutres	0	0	0	0	0

	BERNEUIL	LA CROIX	MONTROL	MORTEMART	NOUIC	ST BONNET DE	ST MARTIAL	TOTAL
Nombre	3	0	4	1	2	1	1	12
Favorables	3	0	4	0	0	1	0	8
Défavorables	0	0	0	1	2	0	1	4
Neutres	0	0	0	0	0	0	0	0

	87	INCONNU	AUTRES	TOTAL
Nombre	33	14	19	66
Favorables	14	12	12	38
Défavorables	18	2	7	27
Neutres	1	0	0	1

TABLEAU RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

N°	DATES	NOMS	RESIDENCE	ORIGINES	OPINIONS	SYNTHESES DES ARGUMENTS
1	28-nov.	Jean-François PERRIN	BLD	RGT	FAV	n° 2 RGT Blond - Maire de Blond - Ce projet situé dans les ZDE élaborée par la communauté de communes du Haut-Limousin, est une volonté politique des élus de la communauté de communes mais aussi des élus de la commune
2	2-déc.	Vivien MARTINEAU	???	MSG	FAV	Anx 1 RGT Bellac - Les paysages accueilleront parfaitement les 5 éoliennes - L'éolien fait parti des énergies renouvelables et de la transition énergétique
3	3-déc.	Jean-Pierre MONTAGNE	MZR	RGT	FAV	n° 1 RGT Mézières - soutien au projet
4	3-déc.	Jean-Claude BONNET	MZR	RGT	FAV	n° 2 RGT Mézières - Pas de conséquences négatives sur l'environnement ni sur la qualité de vie des habitants - Création d'emplois - retombées économiques pour les collectivités
5	4-déc.	Christian DAUPHIN	BLC	MSG	FAV	Anx 2 RGT Bellac - Les éoliennes, de l'énergie produite localement, du travail localement, un projet citoyen qui rassemble les individus et les communautés
6	4-déc.	Mairie de MEZIERES	MZR	MSG	FAV	Anx 3 RGT Bellac - Délibération du Conseil Municipal en date du 27/11/2015 : Favorable à l'unanimité
7	7-déc.	Marc POTTIER	17	MSG	FAV	Anx 4 RGT Bellac - Projet citoyen - Retombées économiques - Peu de nuisances - J'habite en Charente à 1km de 16 éoliennes, pas de bruit pas d'atteinte au paysage
8	7-déc.	Julien BROCHET	BLD	MSG	FAV	Anx 6 RGT bellac - Production d'énergie verte - Revenus financiers pour les communes et les citoyens
9	7-déc.	Cyndia MOUICI	???	MSG	FAV	Anx 5 RGT Bellac - Objectifs d'énergies renouvelables que la France s'est engagée à respecter - Retombées économiques - Peu de surface consommée - Projet citoyen
10	8-déc.	Mairie de BERNEUIL	BNL	MSG	FAV	Anx 7 RGT Bellac - Berneuil est située dans le périmètre des 6 km du projet - Délibération du Conseil Municipal en date du 27/11/2015 : Favorable à l'unanimité
11	8-déc.	Marie-Valéria TORGHELE	9	MSG	FAV	Anx 8 RGT Bellac - Montrer que la France est prête à assumer ses engagement ambitieux dans le développement des énergies renouvelables - Pas d'impact sur l'environnement ni sur la santé humaine - Revenu pour les collectivités - Maintien de l'activité en zone rurales - Projet qui implique des habitants
12	9-déc.	Jeanine DURAND	MZR	RGT	FAV	n° 3 RGT Mézières - Adhère au projet

13	10-déc.	Marie QUESNEL	PDB	RGT	DEF	N° 1 RGT Peyrat de Bellac - Redoute d'éventuels effets négatifs (mouvement de l'air et clignotements nocturnes) sur les bovins du fermier M. Philippe MORICHON qui exploite ses terres - Ses terrains ne sont pas à proximité de l'éolienne la plus proche (E3) - Elle craint qu'à l'avenir le parc éolien ne soit une source de divergence entre eux
14	10-déc.	Françoise DELORD	72	MSG	FAV	Anx 9 RGT Bellac - Satisfaite des projets éoliens en général - Réponse adaptée au réchauffement climatique et aux dangers du nucléaire - Toutes les précautions sont prises pour préserver l'environnement
15	11-déc.	Julien PERRONE	???	MSG	FAV	Anx 10 RGT Bellac - Trop de retard par rapport à d'autres pays - Il faut développer les énergies renouvelables
16	11-déc.	Jean-Claude BROCHET	???	MSG	FAV	Anx 11 RGT Bellac - Réduction consommation d'énergie fossile
17	12-déc.	François NONCKELYNCK	???	MSG	FAV	Anx 12 RGT Bellac - Les énergies renouvelables sont l'avenir du pays, elles ne créent pas de gaz à effet de serre et ne produisent pas de déchets toxiques ou radioactifs - Occupe peu de surface au sol, la terre reste exploitable et les retombées économiques profitent à tous - Pas de nuisances pour la nature et les riverains - Les opposants ont une conception dépassée de développement des campagnes
18	12-déc.	Thierry SPRIET	BLC	RGT	FAV	Adjoint au maire de Bellac - n° 1 RGT Bellac - Propose de faire passer la liaison entre les éoliennes E3 et E4 à travers les parcelles enherbées au lieu d'emprunter un bout de route - projet citoyen - respecte ZDE
19	16-déc.	Joël MONTAGNE	???	MSG	FAV	Anx 14 RGT Bellac - Projet citoyen participatif - Développement de l'énergie verte - Retombées économiques pour les collectivités qui pourront se développer - Le 87 ne doit pas être le seul département sans éolien
20	16-déc.	Jean Marie BALLET BASSINET	BLC	RGT	DEF	n° 2 RGT Bellac - habite une maison située à proximité de l'éolienne n°5 - Il a constaté que sur certains documents du dossier et notamment la carte n°8 de localisation du parc éolien, sa résidence n'y figure pas - il est défavorable à l'installation de ces éoliennes compte-tenu de la proximité de leur implantation - cumul des nuisances pour son lieu de retraite (déchets sur le site des Bois du Roy et projet de LGV)
21	16-déc.	F.DUQUEYROIX	BLC	RGT	FAV	n° 3 RGT Bellac - projet intéressant - retombées économiques pour les collectivités
22	16-déc.	Mime et M. Jean Pierre DELATTRE	87	RGT	DEF	n° 4 RGT Bellac - multiplication des projets = mitage du paysage - plus de tourisme - installation des étrangers - pollution visuelle - qui est propriétaire du sous-sol et de l'espace ??? - Ils considèrent comme anormal qu'une poignée de propriétaires et d'élus attirés par L'appât du gain permettent d'aboutir à une telle situation.
23	17-déc.	Marie-Colette ROUX	87	MSG	FAV	Anx 15 RGT Bellac - Soutien au projet, maillage d'énergie verte renouvelable produite localement - Retombées économiques locales - Participation des citoyens du territoire

24	17-déc.	Maurice TRASSARD	87	MSG	FAV	Anx 16 RGT Bellac - Bon projet qui correspond aux enjeux de l'avenir - Porté par des citoyens qui vivront aux pieds des éoliennes - Retombées économiques pour les acteurs de la vie rurale - Les défavorables résident souvent loin des lieux d'implantation
25	17-déc.	Roland DAVID	MZR	RGT	FAV	n° 4 RGT Mézières - Pas d'impact sur l'environnement - Renouvellement éergétique - retombées économiques pour les collectivités
26	18-déc.	Louise-Marie BECHADE	87	MSG	FAV	Anx 17 RGT Bellac - Energie verte - Retombées économiques locales - Projet citoyen - Apparentée à la ferme la plus proche de l'éolienne de Lastours : aucun problème ni de bruit ni pour les bêtes ni pour les cultures - Déjà des dividendes pour les citoyens
27	18-déc.	Julie	???	MSG	FAV	Anx 18 RGT bellac - Atout environnemental - Energie renouvelable
28	18-déc.	Daniel BRAUD	87	LTR	FAV	Anx 13 RGT Bellac - Projet citoyen avec des investisseurs locaux - les citoyens , actionnaires, ont veillés à limiter les impacts dont ils seront pour certains les premiers exposés - Ressourçe inépuisable - Pas d'émission de CO2
29	19-déc.	Christian DONDRILLE	95	MSG	FAV	Anx 19 RGT Bellac - Développer l'éolien c'est : Entrer dans l'ère de la COP21 ; de l'énergie renouvelable - Il ne faut pas être à la traîne par rapport à nos voisins européens
30	21-déc.	Marc CASTAGNE	BLD	LTR	FAV	n° 4 RGT Blond et Anx 3 RGT Blond - Contribuer à l'engagement des état production énergie renouvelable non carbonnée - pas de pollution de l'air - pas de pollution des sols - pas d'effet sur le réchauffement climatique - création d'emploi - retombées économiques pour les collectivités - projet citoyen - étude d'impact semble bien conduite - incidences du projet sur l'environnement apparaissent peu important - des mesures de réduction/compensation sont prises
31	21-déc.	Nadine FOUSSAT	MSD	MSG	FAV	Anx 20 RGT Bellac - favorable au projet
32	21-déc.	Evelyne et Philippe VAN MAERCKEN	BLD	MSG	FAV	Anx 21 RGT Bellac - Propriétaires et riverains de terrains impactés - Energie renouvelable qui viendra remplacer le nucléaire quand l'uranium viendra à manquer - Les industriels du nucléaire sont acteurs de l'éolien - Les éoliennes ont leur place dans les zones agricoles - Energie propre - Pas de crainte pour le patrimoine - Propose de relier les éoliennes en passant par les champs et non par la route du Mas Bertrand - Plus de perte de temps pour ne pas rater le virage dees énergies renouvelables
33	21-déc.	Bernadette et Noël HUGUET	87	MSG	FAV	ANX 22 RGT Bellac - Répond aux objectifs de la COP21 - Respect de l'environnement - Financement non négligeable apporté aux territoires
34	21-déc.	Mairie St Bonnet de Bellac	SBB	MSG	FAV	Anx 23 RGT bellac - Délégation du CM
35	21-déc.	Alain et Martine GAUTHIER	71	MSG	FAV	Anx 24 RGT Bellac - Energie propre et verte en opposition énergies fossiles qui polluent et épuise la planète - Projet citoyen avec retombées locales
36	21-déc.	Alain DELARUE	MZR	RGT	FAV	n° 5 RGT Mézières - Conseiller municipal - souhaite la réalisation du projet.
37	21-déc.	Alain BERNARD	MZR	RGT	FAV	n° 6 RGT Mézières - Conseiller municipal - favorable au projet.

38	21-déc.	Caroline DAVEY David FISHER	87	RGT	DEF	n° 7 RGT et Anx 2 RGT Mézières- Le projet va mettre en difficulté notre complexe touristique constitué de gîtes, entreprise prospère après un long travail de rénovation (Saint Barbant). Le tourisme ne survivra pas à l'installation des éoliennes et le secteur sera entièrement voué à l'agriculture.
39	21-déc.	Amanda ASTON	87	RGT	DEF	n° 8 RGT Mézières - amélioration du bâti rural ancien par les anglais - arrivée de touristes et d'entreprises - les éoliennes géantes vont stopper cette évolution - les anglais vont quitter la région - les entreprises seront pénalisées - baisse locale des ressources.
40	21-déc.	Roderick ASTON	87	RGT	DEF	n° 9 RGT Mézières - ne résolvent pas le réchauffement climatique - ruinent la campagne - ruinent la santé.
41	21-déc.	Annick de la BORDERIE	87	RGT	DEF	n° 10 RGT Mézières - trop d'éoliennes Nord du département - baisse du tourisme - activité des personnes travaillant dans le tourisme menacée- le Résumé non technique de l'étude de dangers ne prévoit pas de délais contraignant pour l'intervention en cas de sinistre
42	21-déc.	Antoine de la BORDERIE	87	RGT	DEF	n° 11 RGT Mézières - des centaines d'éoliennes Nord du département - trop peu de personnes se sont déplacées par manque d'informations
43	21-déc.	Eudes d'HARDEMARE	87	RGT	DEF	Association de défense et protection des paysages de St barbant ST Martial et Bussiere Poitevine - n° 12 RGT et Anx 1 RGT Mézières (1 lettre, 1 plan et une liste des parc éolien) - Projet excessif sans information des habitants - non à une forêt d'éoliennes dans le Nord de la Haute-Vienne - interrogations sur la prise en considération des demandes des riverains par le nouveau SRE - recherche de nouveaux lieux d'implantations d'éoliennes dans la région par les opérateurs éoliens - ce projet, qui s'ajoute à celui de Courcellas aggravera l'impact sur l'environnement - emballement du phénomène éolien par intérêt financier (subventions) au mépris de l'environnement, avec des atteintes portées aux paysages et à l'image de la région déni de l'impact sur la santé humaine et dévalorisation de la qualité de vie locale par la multiplication des projets.
44	21-déc.	Jean-Michel LELOUP	87	RGT	FAV	n° 1 RGT2 Bellac - Energie propre et renouvelable - Retombées économiques
45	21-déc.	Catherine LELOUP	87	RGT	FAV	n° 2 RGT2 Bellac - Projet citoyen de Blond
46	21-déc.	Antonio FERREIRA	87	LTR	FAV	Anx 42 RGT Bellac - Projet entre dans le cadre de la COP21 - pas de pollution de l'air - pas d'effet sur le réchauffement climatique - création d'emploi - retombées économiques locales - projet citoyen -
47	21-déc.	Monique GRIMAL	MSD	RGT	FAV	n° 5 RGT Bellac - favorable à ce projet citoyen
48	21-déc.	Axelle CRECHE	MSD	RGT	FAV	n° 6 RGT Bellac - projet écologique - avenir pour l'environnement
49	21-déc.	RAYNAUD	???	RGT	DEF	n° 13 RGT Mézières - catastrophe écologique - fin du tourisme - pas de vent - production dérisoire -

50	22-déc.	Michel LAMOTTE	87	MSG	FAV	Anx 36 RGT Bellac - projet eco-citoyen - retombées financières pour les communes - réponse aux urgences climatiques et énergétiques - le bruit est souvent plus faible que le vent lui-même - création d'emploi - développement de filières de formation spécifiques - l'éolien est l'avenir
51	22-déc.	Harry AMEY	87	MSG	DEF	Anx 35 RGT Bellac - Au début j'étais neutre mais maintenant je suis contre - intérêt financier au dessus de la santé - inquiétudes dans le monde entier au sujet des infrasons - perte de valeur de l'immobilier pas d'indemnités prévues - plus de migrants européens (Anglais et Néerlandais) - réduction du tourisme - l'éolien ne remplacera pas le nucléaire (voir le pb Allemand gros pollueur) - menaces sur les grues, oiseaux migrateurs et chauves-souris - développement anarchique des parcs éolien dans la région - projet trop proche des monts de Blond et du villa de Mortemert
52	22-déc.	Aoron VOGEL	86	MSG	DEF	Anx 33 RGT Bellac - Impact environnemental - fin de l'industrie du tourisme
53	22-déc.	Marcel PUYGRENIER	16	MSG	DEF	Anx 34 RGT Bellac - destruction du paysage - sinistre du tourisme - dévalorisation du patrimoine immobilier - on ne peut pas dormir à 500 m d'une éolienne - propagation des infrasons (liste des symptômes engendrés énumérés sur son document d'après The Royal Society of Medicine) - Lettre de 2 pages du Docteur Pierre ALLARY, médecin à Brigueil et habitant Lerters à son député pour expliquer les problèmes médicaux liés au syndrome éolien
54	22-déc.	Joseph FAVRE BONVIN	BLD	MSG	FAV	Anx 31 RGT Bellac - énergie renouvelable propre et peu bruyante (je l'ai vérifié en Montagne Noire et à Perlevalde) - création d'emploi - retombées économiques - projet dans le cadre de la COP21
55	22-déc.	René et Michelle REBEYRAT	BLC	MSG	FAV	Anx 32 RGT Bellac - Pas de bouleversement du regard dans cette zone si peu fréquentée - énergie renouvelable
56	22-déc.	Annie GOURSAUD LEONARD	16	MSG	DEF	Association Charente Limousine Environnement - Anx 30 RGT Bellac - danger potentiel pour les humains, les animaux domestiques, la faune et la flore - syndrome éolien reconnu par les tribunaux affecterait les riverains dans un rayon de 10 km - témoignage d'un médecin : trouble du sommeil et acouphènes depuis mise en service d'un parc en charente limousine - comportement perturbé des animaux constaté par des éleveurs - liste de documents scientifiques sur les dangers induits par les éoliennes - pollution visuelle - fuite des touristes - annulation du SRE - l'énergie éolienne n'est pas écologique - élus et propriétaires terriens bernés par des promesses financières - enrichissement personnel de personnes peu scrupuleuses - demande annulation du projet
57	22-déc.	Annick BOUDAUD	16	MSG	FAV	Anx 29 RGT Bellac - retombées économiques - soutien le développement des énergies renouvelables
58	22-déc.	Vincent BOURDIER	87	MSG	FAV	Anx 28 RGT Bellac - énergie renouvelable - contribuer à 20% d'énergies renouvelables en 2020

59	22-déc.	Liliane GUIGNARD	87	MSG	DEF	<p>Présidente de l'Association pour la Sauvegarde et la préservation de l'Environnement Rural (ASPER) - Anx 27 RGT Bellac (4 documents) - lettre signée par 12 habitants du Paradis 23 La Souterraine : bruit - derange environnement paysager - modification de la façon de vivre - nouvelles mesures de bruit par le promoteur mais pas de résultat - Document d'une page sur les nuisances réelles des infrasons par Paul FACQ professeur de physique à l'Université de Limoges (retraité) - Lettre de 2 pages du Docteur Pierre ALLARY, médecin à Brigueuil et habitant Lerterps à son député pour expliquer les problèmes médicaux liés au syndrome éolien (lettre identique à celle déposée par Marcel Puygrenier voir observation n° 53) - Courrier de 6 pages au nom des 135 adhérents de l'ASPER : intégration du parc de la Croix de La Pile avec les autres parcs de la région - véritable mur ou viendront se tuer les oiseaux migrateurs - destruction du site classé des Monts de Blons et du magnifique village de Mortemart - désertification des communes concernées - fuite des habitants venus d'Europe du Nord - zizanie dans les hameaux - région sans vent - appât du gain des élus du secteur - risque d'accident - pas de mesure des infrasons dans l'étude acoustique -</p>
60	22-déc.	Sonja et Mark GURT	16	MSG	DEF	<p>Anx 37 RGT Bellac - propriétaires de 2 gites 4 épis à Pleuville (16) - perte de clientèle qui refuse de venir près des éoliennes - néfaste pour la santé - dangereux - pas de vent - destruction du paysage -</p>
61	22-déc.	William GASCOIN	16	MSG	DEF	<p>ANX 26 RGT bellac - destruction d'un cadre idyllique - fuite des touristes -</p>
62	22-déc.	A.I.R.E CHIRAC	16	MSG	DEF	<p>Association Information Réflexion Environnement de Chirac (AIRE CHIRAC) - Anx 25 RGT Bellac - Document de 3 pages identique à celui déposé par l'Association Charente Limousine Environnement (voir observation n° 56)</p>
63	22-déc.	Michèle et Jean DALLAY	87	LTR	DEF	<p>n° 6 RGT Blond et Anx 5 RGT Blond - distance éolienne et habitation 500m alors qu'académie de médecine préconise 1500m - destruction de la région - pas d'information des habitants - bruits - vue - infrasons - effets stoboscopiques - destabilisation des paysages - destruction partielle de la faune - destruction partielle de la flore - dévalorisation de l'immobilier - perte du tourisme - hausse des prix de l'électricité - perturbation des ondes radioélectriques - risques d'accidents aériens- pollution de l'atmosphère - zizanie entre les habitants les décideurs sont éloignés de plus de 500m des installations - pas de moulins à vent dans notre région - créer des mini centrales électriques sur nos cours d'eau serait mieux - l'éolien uniquement sur sites industriels -</p>
64	22-déc.	Luc MONTAZEAUD	BLD	RGT	FAV	<p>n° 5 RGT Blond - retombées économiques pour tous - pas de destruction de l'environnement - peu de surfaces agricoles utilisées</p>

65	22-déc.	Christine KOESSLER	BLD	LTR	DEF	<p>n° 3 RGT Blond et 3 documents Anx 1, 2 et 4 RGT Blond - Exploitante agricole Mas du Bost - dévalorisation de l'immobilier de 40 à 50 - Rentabilité des éoliennes car manque de vent - dépôt de garantie de 50 000 € insuffisant pour le démantèlement - Impact sur les animaux - Pollution lumineuse - Interférences électromagnétiques - perturbation de l'écosystème local - bruit - bruit aérodynamique - demande d'expertise pour les infrasons - Santé - distance d'implantation - pas d'éolienne en zone agricole - principe de précaution car incertitude scientifique - pas de mesure d'impact au Mas du Bost - destruction patrimoine paysager - destruction du tourisme - mesures du vent faussées - périmètre de sécurité insuffisant - modification de l'écoulement des eaux souterraines - fuite du gibier de la chasse privée au Mas du Bost - assèchement du sol - trouble de jouissance de mon bien - pas informé du projet en 2011 par la SAFER lors de l'achat de ma propriété - aucune information avant l'avis d'enquête - pollution des sols par huile de graissage et composants chimiques - turbine à gaz pour faire fonctionner en l'absence de vent - production aléatoire - vibrations générées par le mat - accidents de grande ampleur probables</p>
66	22-déc.	Sybil des MONSTIERS	NOC	RGT	DEF	<p>n° 14 RGT Mézières - succession de mensonges - aucune retombées économiques - impacts inconnus sur la santé - trouble du sommeil - manque de vent - perturbation des oiseaux migrateurs</p>
67	22-déc.	Davis van FLASEH	87	RGT	DEF	<p>n° 15 RGT Mézières - détérioration du paysage - pourquoi 500m des habitations et non 1000m comme dans les autres pays</p>
68	22-déc.	Patrice DELALANDE	MZR	RGT	FAV	<p>n° 16 RGT Mézières - atteindre les objectifs de la COP21 - baisse d'émission de gaz à effet de serre - énergie propre -</p>
69	22-déc.	Brigitta PAULEY	16	LTR	DEF	<p>Anx 3 RGT Mézières - manque de vent - atteinte à la santé - sécurité publique - paysages - environnement - écologie - patrimoine - infrasons - effets stoboscopiques - impact sur le château de Fraisse - impact sur les oiseaux</p>
70	23-déc.	Aurélien PROPIN	???	MSG	FAV	<p>Anx 41 RGT Bellac - énergie renouvelable - meilleure intégration dans le paysage qu'une centrale nucléaire -</p>
71	23-déc.	Pierre DELALANDE	BLC	MSG	FAV	<p>Président de la SAS Société Energies Citoyennes 87 (SEC87) - Anx 38 RGT Bellac - volonté des habitants des communes de Blond et communes alentour - projet est le résultat de démarches exhaustives entre 2005 et 2015 - énergie nouvelle et renouvelable - permettre aux générations futures de vivre dans un environnement respirable - projet conforme à la COP21 - création d'emplois</p>

72	23-déc.	Sabine CADART	87	MSG	DEF	<p>Présidente de l'Association pour la Sauvegarde des Paysages et du Patrimoine en Haut Limousin (ASPPHEL) - Anx 39 RGT Bellac - pas de vent - couloir des grues cendrées protégées - effets cumulés avec d'autres projets - annulation du SRE - multiplication des projets éoliens sans planification préalable d'ensemble - lignes électriques vers Bellac seront-elles netterées ??? - bruit - propagation des infrasons jusqu'à 4 km - impact non quantifié sur les chauves souris - impact sur le tourisme - influence sur les flux des populations mobiles - diminution de la valeur de l'immobilier - demande de diminution de la taxe foncière et de la taxe d'habitation suite diminution des valeurs immobilières - quid du démantèlement 50 000€ par machine insuffisant -</p>
73	23-déc.	Catherine BELIME	87	MSG	DEF	<p>Association Fédération Environnement Tempête en Marche (FETEM) - Anx 40 RGT Bellac - 200 générateurs dans le Nord du Limousin - intégration dans le paysage - les élus, quelques propriétaires et ou exploitants agricoles sont prêt à sacrifier un paysage et une qualité de vie pour quelques euros - baisse de l'immobilier - pas de principe de précaution alors que les crûs sont nombreux sur l'impact sanitaire - syn,drome éolien en augmentation - vents insuffisants - démantèlement pour une somme de 50 000€ - réflexion globale à l'échelle du territoire - SRE annulé</p>
74	23-déc.	Noémie BOURDET	87	MSG	FAV	<p>Anx 47 RGT Bellac - bonne chose pour le territoire rural - retombées économiques - objectifs de la COP21 - dans le paysage je préfère voir des éoliennes que des centrales nucléaires</p>
75	23-déc.	Chrisophe VILLEGGER	???	MSG	FAV	<p>Anx 48 RGT Bellac - projet citoyen - retombées économiques locales - solution efficace au défi énergétique - ne laissons pas les investisseurs extérieurs se saisir du projet</p>
76	23-déc.	Jonas LIEFTINK	87	MSG	DEF	<p>Anx 49 RGT Bellac - vents faibles en Limousin - le Limousin produit déjà assez d'électricité d'origine renouvelable - EDF achète l'électricité produite par les éoliennes à 82€/MWH soit le double du prix moyen de l'électricité en europe 40€/MWH - plus nous dépendons des énergies renouvelables qui sont aléatoires, plus nous avons besoin des centrales de secours fiables et cela signifie le nucléaire - le bénéfice pour les communes n'en est pas un - impact sur l'immobilier - pourquoi les structures exploitantes sont-elles sous capitalisées ? - après 20 ans d'exploitation qui va payer le démantèlement - dépôt de garantie pourquoi 50 000€ en France et 120 000€ en Allemagne ? - le SRE approuvé le 23/04/2013 a été annulé par le TA de Limoges le 17/12/2015 - des élus font parti de SEC 87, quelle est leur neutralité ?</p>
77	23-déc.	Jean-Louis et Didier CRECHE	MSD	LTR	FAV	<p>Anx 46 RGT Bellac - projet citoyen - développement du territoire - projet écologique - retombées financières pour les collectivités et les particuliers - projet situé en ZDE</p>

78	23-déc.	Georges MAGNE	87	LTR	DEF	Anx 45 RGT Bellac - déferlante d'éoliennes dans Nord du département - pas d'information en amont de l'enquête publique - les élus ne voient que la manne financière sans demander des garanties - les propriétaires bailleurs ne sont parties prnantes que pour des raisons financières - jamais de vent permanent sur le territoire - production dérisoire au regard du prix investit par machine - conservation du paysage - destruction de l'identité du terroir et de son environnement - atteinte aux sources et circulation d'eaux souterraines - socle en béton ne seront jamais démontés - le SRE est remis en cause - proximité du chateau de la Beige, de la maison forte du Mas du Bost, du bourg de Mortemart - avis défavorable de l'ABF - pollution des sites - faucheuse d'oiseaux - source de bruit - propagation des infrasons
79	23-déc.	Pierrette MATHIAU	87	LTR	DEF	Anx 44 RGT Bellac - défiguration et mitage du paysage - situés entre les parcs éoliens de Courcellas et celui de La Croix de La Pile, les hameaux de Le Pérou, Le Pic, L'Age, Vacqueur, Courcellas et Lépaud seront confrontés à une omniprésence d'éoliennes - pas de réflexion globale à l'échelle du territoire pour l'implantation des éoliennes - impacts sanitaires fort - syndrome éolien - région sans vent -annulation du SRE - demande d'emettre un avis défavorable sur le projet du PARC EOLIEN DES LANDES ??? Lettre du Docteur Pierre ALARY à <small>can député</small>
80	23-déc.	LEPETIT	87	LTR	FAV/DEF	Président du Club National des Becassiers (CNB) - n° 9 RGT et Anx 43 RGT bellac - Demande l'application de la directive eoropéenne n° 79/409 du 2 avril 1979 devenue n° 2009/147 du 30 novembre 2009 - demande de prendre en compte l'étude jointe - Demander au MO les protocoles de suivi et les porter à la connaissance du CNB
81	23-déc.	Laurence LAPEIGRE	BLC	RGT	DEF	n° 7 RGT Bellac - nuisances sonores - faune - défigurer les paysages - santé publique - flash lumineux nocturnes - pollution visuelle
82	23-déc.	Philippe CASIER	SMI	RGT	DEF	n° 8 RGT Bellac - destruction de notre belle campagne
83	23-déc.	Maria VERGNE	BNL	RGT	FAV	n° 10 RGT Bellac - favorable au projet
84	23-déc.	Jean-François VERGNE	BNL	RGT	FAV	n° 11 RGT Bellac - énergie propre - retombées économiques
85	23-déc.	Eric PAILLIER	MZR	RGT	FAV	n° 12 RGT Bellac - favorable au projet
86	23-déc.	Antoine DELALANDE	MZR	MSG	FAV	Anx 50 RGT Bellac - Objectifs de la COP21 - Impact minimale sur l'environnement - le projet est viable
87	23-déc.	Olivier BALABANIAN	87	MSG	FAV	Anx 51 RGT Bellac - dynamiser l'activité - création d'emplois - revenus en complément des autres activités - retombées économiques pour les collectivités et les particuliers - projet citoyen - les paysages ont toujours évolué et continueront d'évoluer en fonction des imoératifs économiques
88	23-déc.	Marie-Catherine BARRET-BONNIN	MTT	MSG	DEF	Présidente Association Mortemart Tourisme Limousin - Anx 52 RGT Bellac - Impact durable sur Mortemart labellisé Plus Beaux Villages de France

89	23-déc.	Béatrice PEPIN	87	RGT	DEF	n° 13 RGT Bellac - était favorable au projet citoyen avant récupération par les industriels - impact santé - perte de l'attrait touristique - dévalorisation des paysages - dévalorisation de l'immobilier - infrasons - perturbation auditive - pas de rentabilité - blocs de béton à jamais dans le sol - que deviendrons les éoliennes démontées ???
90	23-déc.	Eric LEJAMTEL	BLD	MSG	FAV	Anx 53 RGT Bellac - diminution de CO2 - retombées économiques pour les collectivités - création d'emplois locaux -
91	23-déc.	Nicolas VERRECCHIA	69	MSG	FAV	Anx 54 RGT Bellac - Projet dans le cadre de la COP21 - le Limousin doit participer au changement de source d'énergies - projet dans une zone favorable ZDE
92	23-déc.	Charlotte DELALANDE	69	MSG	FAV	Anx 55 RGT Bellac - Energie non polluante
93	23-déc.	Estelle REDOUTE	69	MSG	FAV	Anx 56 RGT Bellac - Soutien au projet et au développement de l'éolien
94	23-déc.	Mme ARDILLIER-CARRAS	87	MSG	FAV	Anx 57 RGT Bellac - Dynamiser l'économie - réduction émissions gaz effet de serre - retombées économiques - compléments aux activités de tourisme - retombées économiques pour tous - l'évolution des paysages n'est pas du seul fait de l'éolien - démarche citoyenne -
95	23-déc.	Caroline TRILLES	69	MSG	FAV	Anx 58 RGT Bellac - favorable au projet
96	23-déc.	Emmanuelle LEIMERY	21	MSG	FAV	Anx 59 RGT Bellac - favorable au projet
97	23-déc.	Mathieu GOMEZ VELASCO	42	MSG	FAV	Anx 59 RGT Bellac - favorable au projet
98	23-déc.	Jean-Christophe REIX	BLD	LTR	FAV	n° 7 RGT Blond et Anx 6 RGT Blond - Projet entre dans la COP21 - porté par des citoyens locaux -
99	23-déc.	Jean-Louis REBEYRAT	MZR	RGT	FAV	Adjoint au maire de Mézières - n° 17 RGT Mézières - Bon projet pour les générations futures - retombées économiques pour les communes
100	23-déc.	Solange VIGNES	MZR	RGT	FAV	n° 18 RGT Mézières - Projet conforme à la COP21 - pas de pollution de l'air - énergie renouvelable - implantation dans la ZDE - projet citoyen - études sérieuses - retombées économiques - création d'emplois
101	23-déc.	JF des MONSTIERS	NOC	RGT	DEF	n° 19 RGT Mézières - néfaste à l'environnement - fuite des touristes - défigure le paysage visuel - impact économique non concluant - impact sur l'attrait de château de Fraise à Nouic
102	23-déc.	David BLONDOT	MZR	RGT	FAV	n° 20 RGT Mézières - favorable au projet
103	23-déc.	Jean-Paul BARRIERE	87	RGT	FAV	Maire de Bussière Boffy - vice président communauté de communes Haut Limousin - n° 21 RGT Mézières - projet implanté dans la ZDE - soutien à la production régionale - retombées économiques pour tous
104	23-déc.	Mme WILLETTTS	87	RGT	DEF	n° 22 RGT et Anx 4 RGT Mézières - observation sur registre inscrite en anglais - impact sur l'environnement - impact sur l'industrie du tourisme - les impacts des infrasons sont établis - danger pour les personnes et les animaux -

105	23-déc.	Mme SHARON VOGEL	???	LTR	DEF	n° 22 RGT et Anx 5 RGT Mézières - impact sur l'environnement - impact sur l'industrie du tourisme
106	23-déc.	Lucien CHAMPALAUD	BLC	RGT	FAV	n° 23 RGT Mézières - soutien le projet
107	23-déc.	Sébastien CHAMPALAUD	MZR	RGT	FAV	n° 24 RGT Mézières - favorable au projet
108	23-déc.	Jean-Pierre TROUBAT	MZR	RGT	FAV	n° 25 RGT Mézières - favorable au projet
109	23-déc.	???	???	RGT	FAV	n° 26 RGT Mézières - favorable au projet
110	23-déc.	???	???	RGT	FAV	n° 27 RGT Mézières - favorable au projet

RELEVÉ SYNTHÉTIQUE DES OBSERVATIONS FAVORABLES

N°	NOMS	SYNTHÈSE DES ARGUMENTS	Critères environnementaux + qualité de vie						Critères économiques et généraux					
			Energie renouvelable, transition énergétique, COP 21	Impacts environnementaux limités, énergie propre et peu de nuisances	Impacts sur le paysage limités	Impacts sur les riverains (santé, bruit) faibles à nuls	Projet citoyen	Potentiel éolien local	Faible surface agricole consommée	Retombées économiques et financières locales positives	Soutien sans argumentation particulière			
1	Jean-François PERRIN	n° 2 RGT Blond - Maire de Blond - Ce projet situé dans les ZDE élaborée par la communauté de communes du Haut-Limousin, est une volonté politique des élus de la communauté de communes mais aussi des élus de la commune												
2	Vivien MARTINEAU	Anx 1 RGT Bellac - Les paysages accueilleront parfaitement les 5 éoliennes - L'éolien fait parti des énergies renouvelables et de la transition énergétique	1		1									
3	Jean-Pierre MONTAGNE	n° 1 RGT Mézières - soutien au projet												1
4	Jean-Claude BONNET	n° 2 RGT Mézières - Pas de conséquences négatives sur l'environnement ni sur la qualité de vie des habitants - Création d'emplois - retombées économiques pour les collectivités		1			1						1	
5	Christian DAUPHIN	Anx 2 RGT Bellac - Les éoliennes, de l'énergie produite localement, du travail localement, un projet citoyen qui rassemble les individus et les communautés						1						
6	Mairie de MEZIERES	Anx 3 RGT Bellac - Délégation du Conseil Municipal en date du 27/11/2015 : Favorable à l'unanimité												1
7	Marc POTTIER	Anx 4 RGT Bellac - Projet citoyen - Retombées économiques - Peu de nuisances - J'habite en Charente à 1km de 16 éoliennes, pas de bruit pas d'atteinte au paysage		1	1		1	1	1					
8	Julien BROCHET	Anx 6 RGT bellac - Production d'énergie verte - Revenus financiers pour les communes et les citoyens	1											1

9	Cyndia MOUJIC	Anx 5 RGT Bellac - Objectifs d'énergies renouvelables que la France s'est engagée à respecter - Retombées économiques - Peu de surface consommée - Projet citoyen	1					1	1	1	
10	Mairie de BERNEUIL	Anx 7 RGT Bellac - Berneuil est située dans le périmètre des 6 km du projet - Délibération du Conseil Municipal en date du 27/11/2015 : Favorable à l'unanimité								1	
11	Marie-Vaéria TORGHELE	Anx 8 RGT Bellac - Montrer que la France est prête à assumer ses engagements ambitieux dans le développement des énergies renouvelables - Pas d'impact sur l'environnement ni sur la santé humaine - Revenu pour les collectivités - Maintien de l'activité en zone rurales - Projet qui implique des habitants	1	1	1	1	1	1	1		
12	Jeanine DURAND	n° 3 RGT Mézières - Adhère au projet									1
14	Françoise DELORD	Anx 9 RGT Bellac - Satisfaite des projets éoliens en général - Réponse adaptée au réchauffement climatique et aux dangers du nucléaire - Toutes les précautions sont prises pour préserver l'environnement	1	1							
15	Julien PERRONE	Anx 10 RGT Bellac - Trop de retard par rapport à d'autres pays - Il faut développer les énergies renouvelables	1								
16	Jean-Claude BROCHET	Anx 11 RGT Bellac - Réduction consommation d'énergie fossile	1								
17	François NONCKELYNCK	Anx 12 RGT Bellac - Les énergies renouvelables sont l'avenir du pays, elles ne créent pas de gaz à effet de serre et ne produisent pas de déchets toxiques ou radioactifs - Occupe peu de surface au sol, la terre reste exploitable et les retombées économiques profitent à tous - Pas de nuisances pour la nature et les riverains - Les opposants ont une conception dépassée de développement des campagnes.	1	1	1	1	1	1	1	1	
18	Thierry SPRIET	Adjoint au maire de Bellac - n° 1 RGT Bellac - Propose de faire passer la liaison entre les éoliennes E3 et E4 à travers les parcelles enherbées au lieu d'emprunter un bout de route - projet citoyen - respecte ZDE									
19	Joëli MONTAGNE	Anx 14 RGT Bellac - Projet citoyen participatif - Développement de l'énergie verte - Retombées économiques pour les collectivités qui pourront se développer - Le 87 ne doit pas être le seul département sans éolien	1					1		1	
21	F.DUQUEYROIX	n° 3 RGT Bellac - projet intéressant - retombes économiques pour les collectivités									1

23	Marie-Colette ROUX	Anx 15 RGT Bellac - Soutien au projet, maillage d'énergie verte renouvelable produite localement - Retombées économiques locales - Participation des citoyens du territoire	1						1					1
24	Maurice TRASSARD	Anx 16 RGT Bellac - Bon projet qui correspond aux enjeux de l'avenir - Porté par des citoyens qui vivront aux pieds des éoliennes - Retombées économiques pour les acteurs de la vie rurale - Les défavorables résident souvent loin des lieux d'implantation	1						1					1
25	Roland DAVID	n° 4 RGT Mézières - Pas d'impact sur l'environnement - Renouvellement énergétique - retombées économiques pour les collectivités	1	1										1
26	Louise-Marie BECHADE	Anx 17 RGT Bellac - Energie verte - Retombées économiques locales - Projet citoyen - Apparentée à la ferme la plus proche de l'éolienne de Lastours : aucun problème ni de bruit ni pour les bêtes ni pour les cultures - Déjà des dividendes pour les citoyens	1	1				1	1					1
27	Julie	Anx 18 RGT bellac - Atout environnemental - Energie renouvelable	1											
28	Daniel BRAUD	Anx 13 RGT Bellac - Projet citoyen avec des investisseurs locaux - les citoyens , actionnaires, ont veillés à limiter les impacts dont ils seront pour certains les premiers exposés - Ressource inépuisable - Pas d'émission de CO2	1	1				1	1					
29	Christian DONDRILLE	Anx 19 RGT Bellac - Développer l'éolien c'est : Entrer dans l'ère de la COP21 ; de l'énergie renouvelable - Il ne faut pas être à la traîne par rapport à nos voisins européens	1											
30	Marc CASTAGNE	n° 4 RGT Blond et Anx 3 RGT Blond - Contribuer à l'engagement des état production énergie renouvelable non carbonnée - pas de pollution de l'air - pas de pollution des sols - pas d'effet sur le réchauffement climatique - création d'emploi - retombées économiques pour les collectivités - projet citoyen - étude d'impact semble bien conduite - incidences du projet sur l'environnement apparaissent peu important - des mesures de réduction/compensation sont proposées	1	1				1	1					1
31	Nadine FOUSSAT	Anx 20 RGT Bellac - favorable au projet												1

32	Evelyne et Philippe VAN MAERCKEN	Anx 21 RGT Bellac - Propriétaires et riverains de terrains impactés - Energie renouvelable qui viendra remplacer le nucléaire quand l'uranium viendra à manquer - Les industriels du nucléaire sont acteurs de l'éolien - Les éoliennes ont leur place dans les zones agricoles - Energie propre - Pas de crainte pour le patrimoine - Propose de relier les éoliennes en passant par les champs et non par la route du Mas Bertrand - Plus de temps pour ne pas rater le virage dees énergies renouvelables	1	1									
33	Bernadette et Noël HUGUET	ANX 22 RGT Bellac - Répond aux objectifs de la COP21 - Respect de l'environnement - Financement non négligeable apporté aux territoires	1	1									1
34	Mairie St Bonnet de Bellac	Anx 23 RGT bellac - Délibération du CM											1
35	Alain et Martine GAUTHIER	Anx 24 RGT Bellac - Energie propre et verte en opposition énergies fossiles qui polluent et épuisent la planète - Projet citoyen avec retombées locales	1					1					1
36	Alain DELARUE	n° 5 RGT Mézières - Conseiller municipal - souhaite la réalisation du projet.											1
37	Alain BERNARD	n° 6 RGT Mézières - Conseiller municipal - favorable au projet.											1
44	Jean-Michel LELOUP	n° 1 RGT2 Bellac - Energie propre et renouvelable - Retombées économiques	1	1									1
45	Catherine LELOUP	n° 2 RGT2 Bellac - Projet citoyen de Blond											
46	Antonio FERREIRA	Anx 42 RGT Bellac - Projet entre dans le cadre de la COP21 - pas de pollution de l'air - pas d'effet sur le réchauffement climatique - création d'emploi - retombées économiques locales - projet citoyen -	1	1						1			1
47	Monique GRIMAL	n° 5 RGT Bellac - favorable à ce projet citoyen											
48	Axelle CRECHE	n° 6 RGT Bellac - projet écologique - avenir pour l'environnement	1	1									
50	Michel LAMOTTE	Anx 36 RGT Bellac - projet eco-citoyen - retombées financières pour les communes - réponse aux urgences climatiques et énergétiques - le bruit est souvent plus faible que le vent lui même - création d'emploi - développement de filières de formation spécifiques - l'éolien est l'avenir	1								1	1	1
54	Joseph FAVRE BONVIN	Anx 31 RGT Bellac - énergie renouvelable propre et peu bruyante (je l'ai vérifié en Montagne Noire et à Perlevalde) - création d'emploi - retombées économiques - projet dans le cadre de la COP21	1									1	1

55	René et Michelle REBEYRAT	Anx 32 RGT Bellac - Pas de bouleversement du regard dans cette zone si peu fréquentée - énergie renouvelable	1	1									
57	Annick BOUDAUD	Anx 29 RGT Bellac - retombées économiques - soutien le développement des énergies renouvelables	1										1
58	Vincent BOURDIER	Anx 28 RGT Bellac - énergie renouvelable - contribuer à 20% d'énergies renouvelables en 2020	1										
64	Luc MONTAZEAUD	n° 5 RGT Blond - retombées économiques pour tous - pas de destruction de l'environnement - peu de surfaces agricoles utilisées		1								1	1
68	Patrice DELALANDE	n° 16 RGT Mézières - atteindre les objectifs de la COP21 - baisse d'émission de gaz à effet de serre - énergie propre -	1	1									
70	Aurélien PROPIN	Anx 41 RGT Bellac - énergie renouvelable - meilleure intégration dans le paysage qu'une centrale nucléaire -	1						1				
71	Pierre DELALANDE	Président de la SAS Société Energies Citoyennes 87 (SEC87) - Anx 38 RGT Bellac - volonté des habitants des communes de Blond et communes alentour - projet est le résultat de démarches exhaustives entre 2005 et 2015 - énergie nouvelle et renouvelable - permettre aux générations futures de vivre dans un environnement respirable - projet conforme à la COP21 - création d'emplois											
74	Noémie BOURDET	Anx 47 RGT Bellac - bonne chose pour le territoire rural - retombées économiques - objectifs de la COP21 - dans le paysage je préfère voir des éoliennes que des centrales nucléaires	1						1				1
75	Chrisophe VILLEGGER	Anx 48 RGT Bellac - projet citoyen - retombées économiques locales - solution efficace au défi énergétique - ne laissons pas les investisseurs extérieurs se saisir du projet	1							1			1
77	Jean-Louis et Didier CRECHE	Anx 46 RGT Bellac - projet citoyen - développement du territoire - projet écologique - retombées financières pour les collectivités et les particuliers - projet situé en ZDE		1						1	1		1
80	LEPETIT	Président du Club National des Becassiers (CNB) - n° 9 RGT et Anx 43 RGT bellac - Demande l'application de la directive européenne n° 79/409 du 2 avril 1979 devenue n° 2009/147 du 30 novembre 2009 - demande de prendre en compte l'étude jointe - Demander au MO les protocoles de suivi et les porter à la connaissance du CNB											
83	Maria VERGNE	n° 10 RGT Bellac - favorable au projet											1
84	Jean-François VERGNE	n° 11 RGT Bellac - énergie propre - retombées économiques		1									1

103	Jean-Paul BARRIERE	Maire de Bussière Boffy - vice président communauté de communes Haut Limousin - n° 21 RGT Mézières - projet implanté dans la ZDE - soutien à la production régionale - retombées économiques pour tous														
106	Lucien CHAMPALAUD	n° 23 RGT Mézières - soutien le projet														1
107	Sébastien CHAMPALAUD	n° 24 RGT Mézières - favorable au projet														1
108	Jean-Pierre TROUBAT	n° 25 RGT Mézières - favorable au projet														1
109	???	n° 26 RGT Mézières - favorable au projet														1
110	???	n° 27 RGT Mézières - favorable au projet														1
111	Mathilde DELALANDE	n° 28 RGT Mézières - favorable au projet														1
112	Pascal GODRIE	Maire de Mézières - Député suppléant - vice président de la communauté de commune Haut Limousin - projet situé dans la ZDE - le vent est une énergie naturelle propre et abondante - diminution de CO2 - projet permettant d'atteindre les objectifs en matière d'énergies renouvelables - aucune étude ne montre l'impact négatif sur le tourisme - des enquêtes (ADEME en 2011 et IPSOS en 2012) montrent que l'éolien a la préférence des Français et que 3 sur 4 sont favorables à l'installation dans leurs région														

RELEVÉ SYNTHÉTIQUE DES OBSERVATIONS DÉFAVORABLES

			CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX + QUALITÉ DE VIE + RISQUES ET SANTÉ	CRITÈRES ÉCONOMIQUES ET GÉNÉRAUX																					
N°	NOMS	SYNTHÈSES DES ARGUMENTS	Effets négatifs sur le bétail	Impact visuel négatif sur le paysage et l'espace	Proximité et impact négatif sur la santé et/ou nuisance sonore et lumineuse	Ne contribue pas à l'amélioration du climat et au remplacement du nucléaire	Etude de danger insuffisante	Impact négatif sur la faune et la flore et l'environnement en général	Installation dangereuse	Impact négatif sur les ondes radioélectriques	Risque d'accident aérien et atteinte à la sécurité publique	Préférence doit être donnée aux mini centrales électriques et l'éolien en sites industriels	Impacts négatifs sur le sol et le sous-sol	Risque de sources de conflits avec les fermiers, les habitants et les exploitants	Multiplication et développement anarchiques des parcs éoliens	Impact négatif sur le tourisme et l'installation d'étrangers	Appât du gain et intérêts financiers	Impact négatif ou absence d'impact positif sur l'économie locale et les entreprises	Déficit d'information du public et/ou de concertation	Perte de valeur de l'immobilier	Déficit de potentiel éolien	Impact négatif sur le prix de l'électricité	Mise en cause du montage financier et de la rentabilité du projet	Mise en cause des élus	
13	Marie QUESNEL	N° 1 RGT Peyrat de Bellac - Redoute d'éventuels effets négatifs (mouvement de l'air et clignotements nocturnes) sur les bovins du fermier M. Philippe MORICHON qui exploite ses terres - Ses terrains ne sont pas à proximité de l'éolienne la plus proche (E3) - Elle craint qu'à l'avenir le parc éolien ne soit une source de divergence entre eux																							
20	Jean Marie BALLEET BASSINET	n° 2 RGT Bellac - habite une maison située à proximité de l'éolienne n°5 - Il a constaté que sur certains documents du dossier et notamment la carte n°8 de localisation du parc éolien, sa résidence n'y figure pas - il est défavorable à l'installation de ces éoliennes compte-tenu de la proximité de leur implantation - cumuli des nuisances pour son lieu de retraite (déchets sur le site des Bois du																							

43	Eudes d'HARDEMARE	<p>Association de défense et protection des paysages de St barbant ST Martial et Bussiere Poitevine - n° 12 RGT et Anx 1 RGT Mézières (1 lettre, 1 plan et une liste des parc éolien) -</p> <p>Projet excessif sans information des habitants - non à une forêt d'éoliennes dans le Nord de la Haute-Vienne - interrogations sur la prise en considération des demandes des riverains par le nouveau SRE - recherche de nouveaux lieux d'implantations d'éoliennes dans la région par les opérateurs éoliens - ce projet, qui s'ajoute à celui de Courcellas aggravera l'impact sur l'environnement - emballement du phénomène éolien par intérêt financier (subventions) au mépris de l'environnement, avec des atteintes portées aux paysages et à l'image de la région - déni de l'impact sur la santé humaine et dévalorisation de la qualité de vie locale par la multiplication des projets.</p>										
49	RAYNAUD	n° 13 RGT Mézières - catastrophe écologique - fin du tourisme - pas de vent - production dérisoire -	1					1				1

51	Harry AMEY	<p>Anx 35 RGT Bellac - Au début j'étais neutre mais maintenant je suis contre - intérêt financier au dessus de la santé - inquiétudes dans le monde entier au sujet des infrasons - perte de valeur de l'immobilier pas d'indemnités prévues - plus de migrants européens (Anglais et Néerlandais) - réduction du tourisme - l'éolien ne remplacera pas le nucléaire (voir le pb Allemand gros pollueur) - menaces sur les grues, oiseaux migrateurs et chauves-souris - développement anarchique des parcs éolien dans la région - projet trop proche des monts de Blond et du villa de Mortemert</p>	1	1	1	1	1	1	1	
52	Aoron VOGEL	<p>Anx 33 RGT Bellac - impact environnemental - fin de l'industrie du tourisme</p>	1							
53	Marcel PUYGRENIER	<p>Anx 34 RGT Bellac - destruction du paysage - sinistre du tourisme - dévalorisation du patrimoine immobilier - on ne peut pas dormir à 500 m d'une éolienne - propagation des infrasons (liste des symptômes engendrés énumérés sur son document d'après The Royal Society of Medicine) - Lettre de 2 pages du Docteur Pierre ALLARY, médecin à Brigueil et habitant Lerterps à son député pour expliquer les problèmes médicaux liés au syndrome éolien - -</p>	1	1	1	1	1	1		

56	Annie GOURSAUD LEONARD	<p>Association Charente Limousine</p> <p>Environnement - Anx 30 RGT Bellac - danger potentiel pour les humains, les animaux domestiques, la faune et la flore - syndrome éolien reconnu par les tribunaux affecterait les riverains dans un rayon de 10 km - témoignage d'un médecin : trouble du sommeil et acouphènes depuis mise en service d'un parc en charente limousine - comportement perturbé des animaux constaté par des éleveurs - liste de documents scientifiques sur les dangers induits par les éoliennes - pollution visuelle - fuite des touristes - annulation du SRE - l'énergie éolienne n'est pas écologique - élus et propriétaires terriens bernés par des promesses financières - enrichissement personnel de personnes peu scrupuleuses - demande annulation du projet</p>																													
----	---------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

59	Liliane GUIGNARD	<p>Présidente de l'Association pour la Sauvegarde et la préservation de l'Environnement Rural (ASPER) - Anx 27 RGT Bellac (4 documents) - lettre signée par 12 habitants du Paradis 23 La Souterraine : bruit - derange environnement paysager - modification de la façon de vivre - nouvelles mesures de bruit par le promoteur mais pas de résultat - Document d'une page sur les nuisances réelles des infrasons par Paul FACQ professeur de physique à l'Université de Limoges (retraité) - Lettre de 2 pages du Docteur Pierre ALLARY, médecin à Brigueuil et habitant Lerterps à son député pour expliquer les problèmes médicaux liés au syndrome éolien (lettre identique à celle déposée par Marcel Puygrenier voir observation n° 53) - Courrier de 6 pages au nom des 135 adhérents de l'ASPER : intégration du parc de la Croix de La Pile avec les autres parcs de la région - véritable mur ou viendront se tuer les oiseaux migrants - destruction du site classé des Monts de Blons et du magnifique village de Mortemart - désertification des communes concernées - fuite des habitants venus d'Europe du Nord - zizanie dans les hameaux - région sans vent - appât du gain des élus du secteur - risque d'accident - pas de mesure des infrasons dans l'étude acoustique -</p>	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
60	Sonja et Mark GURT	<p>Anx 37 RGT Bellac - propriétaires de 2 gîtes 4 épis à Pleuville (16) - perte de clientèle qui refuse de venir près des éoliennes - néfaste pour la santé - dangereux - pas de vent - destruction du paysage -</p>	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
61	William GASCOIN	<p>ANX 26 RGT bellac - destruction d'un cadre idyllique - fuite des touristes -</p>	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

62	A.I.R.E CHIRAC	<p>Association Information Réflexion Environnement de Chirac (AIRE CHIRAC) - Anx 25 RGT Bellac - Document de 3 pages identique à celui déposé par l'Association Charente Limousine Environnement (voir observation n° 56)</p>																													
63	Michèle et Jean DALLAY	<p>n° 6 RGT Blond et Anx 5 RGT Blond - distance éolienne et habitation 500m alors qu'académie de médecine préconise 1500m - destruction de la région - pas d'information des habitants - bruits - vue - infrasons - effets stoboscopiques - destabilisation des paysages - destruction partielle de la faune - destruction partielle de la flore - dévalorisation de l'immobilier - perte du tourisme - hausse des prix de l'électricité - perturbation des ondes radioélectriques - risques d'accidents aériens- pollution de l'atmosphère - zizanie entre les habitants les décideurs sont éloignés de plus de 500m des installations - pas de moulins à vent dans notre région - créer des mini centrales électriques sur nos cours d'eau serait mieux - l'éolien uniquement sur sites industriels -</p>	1	1						1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

65	Christine KOESSLER	<p>n° 3 RGT Blond et 3 documents Anx 1, 2 et 4 RGT Blond- Exploitante agricole Mas du Bost - dévalorisation de l'immobilier de 40 à 50 - Rentabilité des éoliennes car manque de vent-dépôt de garantie de 50 000 € insuffisant pour le démantèlement - Impact sur les animaux - Pollution lumineuse - Interférences électromagnétiques - perturbation de l'écosystème local - bruit - bruit aérodynamique - demande d'expertise pour les infrasons - Santé - distance d'implantation - pas d'éolienne en zone agricole - principe de précaution car incertitude scientifique - pas de mesure d'impact au Mas du Bost - destruction patrimoine paysager - destruction du tourisme - mesures du vent faussées - périmètre de sécurité insuffisant - modification de l'écoulement des eaux souterraines - fuite du gibier de la chasse privée au Mas du Bost - assèchement du sol - trouble de jouissance de mon bien - pas informé du projet en 2011 par la SAFER lors de l'achat de ma propriété - aucune information avant l'avis d'enquête - pollution des sols par huile de graissage et composants chimiques - turbine à gaz pour faire fonctionner en l'absence de vent - production aléatoire - vibrations générées par le mat - accidents de grande ampleur probables</p>			1			1															
66	Sybil des MONSTIERS	<p>n° 14 RGT Mézières - succession de mensonges - aucune retombées économiques - impacts inconnus sur la santé - trouble du sommeil - manque de vent - perturbation des oiseaux migrateurs</p>			1																		
67	Davis van FLASEH	<p>n° 15 RGT Mézières - détérioration du paysage - pourquoi 500m des habitations et non 1000m comme dans les autres pays</p>			1																		

69	Brigitta PAULEY	<p>Anx 3 RGT Mézières - manque de vent - atteinte à la santé - sécurité publique - paysages - environnement - écologie - patrimoine - infrasons - effets stoboscopiques - impact sur le château de Fraisse - impact sur les niseaux</p> <p>Présidente de l'Association pour la Sauvegarde des Paysages et du Patrimoine en Haut Limousin (ASPPHEL) - Anx 39 RGT Bellac - pas de vent - couloir des grues cendrées protégées - effets cumulés avec d'autres projets - annulation du SRE - multiplication des projets éoliens sans planification préalable d'ensemble - lignes électriques vers Bellac seront-elles neterrées ??? - bruit - propagation des infrasons jusqu'à 4 km - impact non quantifié sur les chauves souris - impact sur le tourisme - influence sur les flux des populations mobiles - diminution de la valeur de l'immobilier - demande de diminution de la taxe foncière et de la taxe d'habitation suite diminution des valeurs immobilières - quid du démantèlement 50 000€ par machine insuffisant -</p>	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
72	Sabine CADART																			
73	Catherine BELIME	<p>Association Fédération Environnement Tempête en Marche (FETEM) - Anx 40 RGT Bellac - 200 générateurs dans le Nord du Limousin - intégration dans le paysage - les élus, quelques propriétaires et ou exploitants agricoles sont prêt à sacrifier un paysage et une qualité de vie pour quelques euros - baisse de l'immobilier - pas de principe de précaution alors que les cris sont nombreux sur l'impact sanitaire - syn,drome éolien en augmentation - vents insuffisants - démantèlement pour une somme de 50 000€ - réflexion globale à l'échelle du territoire - SRE annulé -</p>																		

76	Jonas LIEFTINK	<p>Anx 49 RGT Bellac - vents faibles en Limousin - le Limousin produit déjà assez d'électricité d'origine renouvelable - EDF achète l'électricité produite par les éoliennes à 82€/MWH soit le double du prix moyen de l'électricité en europe 40€/MWH - plus nous dépendons des énergies renouvelables qui sont aléatoires, plus nous avons besoin des centrales de secours fiables et cela signifie le nucléaire - le bénéfice pour les communes n'en est pas un - impact sur l'immobilier - pourquoi les structures exploitantes sont-elles sous capitalisées ? - après 20 ans d'exploitation qui va payer le démantèlement - dépôt de garantie pourquoi 50 000€ en France et 120 000€ en Allemagne ? - le SRE approuvé le 23/04/2013 a été annulé par le TA de Limoges le 17/12/2015 - des élus font parti de SEC 87, quelle est leur neutralité ?</p>																											
----	----------------	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

78	Georges MAGNE	<p>Anx 45 RGT Bellac - déferlante d'éoliennes dans Nord du département - pas d'information en amont de l'enquête publique - les élus ne voient que la manne financière sans demander des garanties - les propriétaires bailleurs ne sont parties prnantes que pour des raisons financières - jamais de vent permanent sur le territoire - production dérisoire au regard du prix investit par machine - conservation du paysage - destruction de l'identité du terroir et de son environnement - atteinte aux sources et circulation d'eaux souterraines - socle en béton ne seront jamais démontés - le SRE est remis en cause - proximité du chateau de la Beige, de la maison forte du Mas du Bost, du bourg de Mortemart - avis défavorable de l'ABF - pollution des sites - faucheuse d'oiseaux - source de bruit - propagation des infrasons</p>	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
79	Pierrette MATHIAU	<p>Anx 44 RGT Bellac - défiguration et mitage du paysage - situés entre les parcs éoliens de Courcellas et celui de La Croix de La Pile, les hameaux de Le Pérou, Le Pic, L'Age, Vacqueur, Courcellas et Lépaud seront confrontés à une omniprésence d'éoliennes - pas de réflexion globale à l'échelle du territoire pour l'implantation des éoliennes - impacts sanitaires fort - syndrome éolien - région sans vent - annulation du SRE - demande d'emettre un avis défavorable sur le projet du PARC EOLIEN DES LANDES ??? Lettre du Docteur Pierre ALARY à son député</p>	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
81	Laurence LAPEIGRE	<p>n° 7 RGT Bellac - nuisances sonores - faune - défigurer les paysages - santé publique - flash lumineux nocturnes - pollution visuelle</p>	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

